



DEPARTEMENT-RÉGION DE LA GUADELOUPE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2019.12.10/731

**Autorisation donnée à Monsieur le Président
pour la prise en charge des frais de déplacement
d'une délégation d'agriculteurs
au salon de l'agriculture à Paris,
du 22 février au 22 mars 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

10^{ème} séance de l'année 2019

Samedi 21 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le samedi 21 décembre, à 09 heures 30, le Conseil communautaire, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence du Président, *Monsieur Éric JALTON*, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 12 décembre 2019

Présents : 29

Le Président

M. Eric JALTON

Vice-présidents

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS-BAZILE	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers communautaires - Membres du Bureau

Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PÉTRO
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Alberta	ALBÉRI
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres conseillers communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS
M. Jean-Luc	CÉLIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
M. Alix	NABAJOH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE
Mme Nadège	THÉOPHILE
M. Denis	BERNADOTTE

Excusées représentées : 2

Conseillère communautaire - Membre du Bureau

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Représentée par Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

Autre conseillère communautaire :

Mme Solange LEBLANC

Représentée par Mme Nadiah M. SURVILLE-PÉRAFIDE

Excusés non représentés : 7

Vice-présidents :

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)

Mme Murielle JABÈS (7^{ème} Vice-Présidente)

M. Georges BRÉDENT (8^{ème} Vice-Président)

Autres conseillers communautaires :

Mme Lise Claude AZÈDE

M. Georges BERGINA

M. Chazy CIRANY

Mme Ketty WALPO

Absents : 12

Vice-présidents :

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHÉLY

M. Max CÉLIGNY

M. Justin DESSOUT

M. Michel RINÇON

Autres conseillers communautaires :

M. Harry DURIMEL -

M. Jocelyn LÉRÉMON

M. Maurice LORQUIN

M. Daniel MARSIN

M. Patrick SELLIN

M. William SURDIN



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Suzelle SÉVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du conseil au président;

Considérant le rapport du Président ;

Par courrier daté du 18 novembre 2019, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a été saisi par Monsieur le Président de la chambre d'agriculture aux fins de prendre en charge le déplacement de 5 personnes au salon de l'agriculture, qui se tiendra du 22 février au 1^{er} mars 2020 au Parc d'exposition de Versailles, dans les conditions suivantes :

Participants concernés	Nature de la prise en charge
5 agriculteurs : 2 de Baie-Mahault, 2 des Abymes et 1 agro-transformateur de Pointe-à-Pitre	5 billets d'avion aller/retour
1 administratif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 billet d'avion aller/retour ; ▪ Les frais d'hébergement du 22 février au 1^{er} mars 2020 ; ▪ Les frais de transport ; ▪ Les frais d'accès au salon



Considérant l'implication de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans la valorisation des acteurs agricoles, à travers notamment le projet de l'Agropark et la définition en cours d'une stratégie de développement rural ;

Considérant l'intérêt de valoriser le savoir-faire des exploitants agricoles du territoire, notamment par le biais des nouvelles technologies et logistiques en impulsant une autre dimension et une dynamique évolutive ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver la prise en charge de ces déplacements dans les conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à engager les frais afférents.

ARTICLE 3- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 4- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 09 JAN. 2020

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 10 JAN. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 13 JAN. 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 13 JAN. 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 13 JAN. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 13 JAN. 2020

13 JAN. 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20191221-20191210731-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2020

Affichage : 10/01/2020

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20191221-20191210731-D
E



10/01/2020

10/01/2020

10/01/2020

10/01/2020

10/01/2020

10/01/2020

10/01/2020